

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

*du 28 mars 2025*

**Présents :** Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Anne MICHAMBLÉ Claude PERRIER-CORNET, Michaël PONCET, Pascale LOMBARD

**Secrétaire de séance :** Sylvain DIONNET

**Excusés :** Benoît COLLIN avec pouvoir à Jérôme GRECARD,  
Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Isabelle HEURTIER,

**Ouverture de la séance à 19h12**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2025
2. Vote des subventions aux organismes de droit privés
3. Etat 1259 : vote des taxes
4. Vote des budgets primitifs
  - i. Budget principal
  - ii. Budget assainissement
  - iii. Budget photovoltaïque
5. Approbation convention salle paroissiale
6. Tarifs de location salle paroissiale
7. Loyer logement 01
8. Questions diverses :
  - a. -Bilan d'activités du PNR
9. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2025

Sur demande du maire, le procès-verbal du conseil du 21 février 2025 est soumis à l'approbation du conseil. Sans remarques ni opposition, ce procès-verbal est accepté par 10 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention (absence lors du conseil du 21 février 2025)

2. Vote des subventions aux organismes de droit privés

Présentation du tableau de répartition des subventions par Isabelle Heurtier

<b>Organismes</b>	<b>Montant envisagé</b>	<b>Montant proposé</b>
Comité Des Fêtes animations	800,00 €	800,00 €
Club Alphonse Gaillard	105,00 €	110,00 €
OCCE LP voyages scolaires	800,00 €	800,00 €
Scolarisation extérieure	300,00 €	100,00 €
Amicale Pompiers assurance U.D.	397,39 €	397,39 €
APE Aide	500,00 €	500,00 €
Solidarité Mayotte	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 102,39 €</b>	<b>2 807,39 €</b>

Chaque attribution de subvention est traitée séparément.

Le comité des Fêtes a manifesté un engagement important et un investissement dans du matériel. Le montant est approuvé à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs.

La subvention à l'association Alphonse Gaillard est reconduite à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

La subvention pour les voyages scolaires qui concerne 8 élèves des Bouchoux est acceptée à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

Une demande de dérogation a été acceptée pour la scolarisation d'un élève des Bouchoux à l'école des Moussières. Le conseil entérine cette décision par 10 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention.

La subvention concernant l'amicale des pompiers fait l'objet d'une délibération. Il y a une modification du montant par rapport à l'année dernière pour l'amicale des pompiers qui est liée à l'augmentation des effectifs. Anne Michamblé est contre la subvention concernant l'amicale des pompiers. Jean-Marc Henrotte, Isabelle Heurtier et Sylvain Dionnet s'abstiennent. Mise au vote, cette subvention est acceptée par 7 pour, 3 abstentions et 1 contre.

L'aide de l'APE est justifiée pour sa participation aux sorties scolaires. Elle est acceptée à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs

La solidarité Mayotte a déjà fait l'objet d'une approbation dans un conseil précédent.

Il est précisé que ces montants ont été établis à partir des attributions de subventions 2024. Il s'agit donc d'une répartition pour inscription du montant total dans le budget 2025. En l'état actuel, ni le Comité des Fêtes, ni l'Association des Parents d'élèves n'ont fait parvenir leur demande. Les subventions ne seront donc versées que si les associations font parvenir en mairie une demande avec le formulaire idoine.

### 3. Etat 1259 : vote des taxes

Isabelle Heurtier présente le tableau produit par la trésorerie. Elle mentionne que la commune enregistre un coefficient correcteur à son détriment de - 43 005 €.

Le conseil est amené à se prononcer sur une éventuelle augmentation ou maintien des taxes au taux actuel.

Une augmentation de 1% fournirait 2026 € de recettes supplémentaires et une augmentation de 2 % apporterait 4050 € de recette.

Il est à noter que la commune va perdre en 2026 la recette relative aux pylônes (48523 €)

Sur demande Philippe Hernandez, le maire indique que la commune a un taux d'imposition plutôt dans la fourchette haute.



COMMUNE  
ARRONDISSEMENT  
TRÉSORERIE OU SGC

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FOL  
2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâties (TFB)							
Taxe foncière non bâties (TFNB)							
Taxe d'habitation (TH)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							
<b>Total</b>							
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH votés 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)							
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10		Si (un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité						
Taxe foncière non bâties (TFNB)							
Taxe d'habitation (TH)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)						
B - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025							
TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
Total 11							
C - TOTALISATION DE RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025							
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	A		
					Le	Le	Le
					Pour la Direction des Finances publiques.	Pour la Préfecture.	Pour la Commune.

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taxes

Michaël Poncet propose une augmentation de 2% et Pascale Lombard et Sylvain Dionnet proposent une augmentation de 1%. Cette augmentation se justifierait par la perte de la ressource des pylônes qu'il faudra commencer à compenser, l'inflation calculée chaque année avec retard d'un an et le niveau de dépenses.

La plupart des conseillers défendent une stabilité du niveau de la taxe.

Après délibération, le conseil décide par 8 voix (dont 2 pouvoirs) et 3 voix contre de conserver le taux actuel.

#### 4. Vote des budgets primitifs

- Budget principal

#### BUDGET PRINCIPAL/fonctionnement

Isabelle Heurtier, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente et commente le budget principal de fonctionnement par chapitre. Le détail du budget a déjà fait l'objet d'un travail en commission finance.

#### FONCTIONNEMENT : Dépenses

Chapitre		
011	Charges caractère gnrl	172 581.28
012	Charges perso et frais ass	92 960
014	Atténuation de pdts	16 395
65	Autres charges gestion cour	169 762.04
66	Charges financières	2 716.15
68	Dot. aux amortissements	100
Tt dépenses réelles		454 514.47
Tt des dépenses d'ordres		112 732.23
<b>Tt des dépenses de fonctionnement</b>		<b>570 530.50</b>
6811/042Amortissements		1641.90
023	Virement à la section invest.	112 732.23
<b>Grand total dépenses de fonctionnement</b>		<b>568 888.60</b>

#### FONCTIONNEMENT : Recettes

002	Excédent report	148 854.70
70	Produits et services	49 740
73	Impôts et taxes	208 861
74	Dotation et participation	96 339
75	Autres pdts de gestion courante	49 900
76	Produits financiers	52
Tt recettes réelles		570 530.50
6811/040Amortissements		1641.90
<b>Grand total recettes de fonctionnement</b>		<b>568 888.60</b>

#### BUDGET PRINCIPAL /investissement

Isabelle Heurtier, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente et commente le budget principal d'investissement par chapitre. Elle mentionne que les emprunts ont été renégociés. Le détail du budget a déjà fait l'objet d'un travail en commission finance.

INVESTISSEMENT : Dépenses s& recette

Chapitre		Dépenses	Recettes	
001	Déficit report	38 764.29		
21351	Bâtiments com. ss location	18 507.84		
21321	Bâtiment com. Avec loc.	34 737.27	5 333.60	Reste à réaliser
2188	Divers	4 801.43		
2151	Voirie	33 000		
2116	Reprise concession RAR	2 300		
21578	Matériel	12 000		
1641	Remboursement emprunts	30 187.55		
10222			12 749.85	FCTVA
10226			577	TAM
165	Dépôt et caution	1500	1500	
1068			44 405.70	Couverture déficit
021			112 732.23	Virement de section de fonct.
<b>TOTAUX</b>		<b>178 940.28</b>	<b>178 940.28</b>	<b>TOTAUX</b>

Mis au vote, le budget principal primitif de la commune des Bouchoux est adopté à l'unanimité des présents (9) plus 2 pouvoirs.

- Budget assainissement

Isabelle Heurtier présente le budget en mentionnant deux caractéristiques. L'une concerne le montant définitif des travaux qui ne peut pas encore être précisément établi. Cela conduit à inscrire une réserve de 424 797.08€ dans la partie dépense d'investissement. L'autre concerne les recettes qui incluent les taxes de raccordement (198 000,00 €) en sachant qu'elles peuvent être éventuellement différées en fonction de l'avancement des raccordements individuels.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION : Dépenses

61528	Entretien et réparation	4 000
6288	Contrôle SOGEDO	500
6371	Redevance agence de l'eau	250
627	Frais de dossier + tipi	100
6817	Provision créances douteuses	650
6227	Frais de notaire conv. trefond	5 000
6611	Intérêts d'emprunts	50 186.68
6811 042	Amortissement	4 933.80
023	Virement entre section	163 000
<b>Total des dépenses</b>		<b>228 620.48</b>

EXPLOITATION : Recettes

002	Résultat de fonct. report	21 545.48
704	Taxes de raccordements	198 000
70611	Redevances et taxes	5 500
706121	Redevances pour modern. réseaux	300
70878	Recette part. CT SOGEDO	500
77 040	Amortissement	2775
<b>Total des recettes</b>		<b>228 620.48</b>

#### INVESTISSEMENT : Dépenses

001	Solde exécution inv. reporté	10 494.24
2315	Construction	1 067 795.86
2315	Réserve	424 797.08
2313	RAR SIDEC	50 000
2111	Achat terrain notaires et bornes	12 500
1641	Remboursement emprunt	12 855.70
139118 042	Amortissement réseaux	2 775
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 581 217.88</b>

#### INVESTISSEMENT : Recettes

021	Virement entre sections	163 000
13111	Subvention agence de l'eau	414 192.80
13118	DETR RAR	259 091.28
1641	Emprunts	740 000
281532	Amortissement	2 228
2031 041	Intégration études	2705.80
<b>Total des recettes</b>		<b>1 581 217.88</b>

Mis au vote, le budget assainissement de la commune des Bouchoux est approuvé à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

- Budget photovoltaïque

Isabelle Heurtier, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le budget photovoltaïque. Elle rappelle que ce budget présente un déficit structurel dû à la répartition initiale des dépenses d'investissements entre le budget principal qui intégrait les travaux de rénovation de la salle polyvalente et les travaux sur le même bâtiment nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques. Cela nécessite l'inscription d'une subvention d'équilibre de 14 578.39€ provenant du budget principal pour assurer l'équilibre de la partie Recettes d'exploitation de ce budget.

#### BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2025

#### EXPLOITATION : Dépenses

611	Enedis loc	800
6156	Contrat de maint.	660
66111	Intérêts d'emprunts	5 121.83
6811	Amortissement travaux	19 092
6812	Amortissement	12 009
<b>Total des dépenses</b>		<b>37 682.83</b>

EXPLOITATION : Recettes

002	Excédent report	4 544.44
701	Vente électricité	12 000
777 042	Amortissement de subvention	6 560
73 223	Subvention équilibre	14 578.39
<b>Total des recettes</b>		<b>37 682.83</b>

INVESTISSEMENT : Dépenses

2313	Réserve	8788.14
1641	Remboursement d'emprunt	15 842.33
13915	Amortissement de subv.	6 560
<b>Total des dépenses</b>		<b>36 639.47.47</b>

INVESTISSEMENT : Recettes

001	Excédent d'investissement report	5 538.47
28153 040	Amortissement	19 092
4818 040	Amortissement	6560
<b>Total des recettes</b>		<b>36 639.47</b>

Mis au vote, le budget photovoltaïque de la commune des Bouchoux est approuvé à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

5. Approbation convention salle paroissiale

Lecture par Anne Michamblé de la convention de mise à disposition/location de la salle paroissiale inspirée de la convention de la Salle Polyvalente avec des ajouts spécifiques.

Plusieurs articles font l'objet d'échanges et de modifications :

- Modification article 5 qui précise la remise des clefs après utilisation à « l'agent technique »
- Modification article 8 qui affirme la responsabilité du preneur concernant les nuisances sonores.
- Modification de l'article 9 qui institue un ordre dans les actions à tenir en cas de déclenchement de l'alarme incendie : évacuation des lieux, composer le 18 ou 112, prévenir la mairie au numéro d'astreinte
- Modification de l'article 12 concernant le dispositif d'alerte qui oblige le preneur à être joignable, compléter le numéro des pompiers par le 112.

Suite à ces modifications, le conseil approuve la convention de mise à disposition de la salle paroissiale des Bouchoux à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

6. Tarifs de location salle paroissiale

Jean-Marc Henrotte expose la grille tarifaire qui est différenciée pour les habitants de la communes et les habitants extérieurs.

Plusieurs échanges portent sur des précisions concernant les conditions de décompte des jours ou demi-journées et des horaires que cela comporte. Il est arrêté que la demi-journée est de 8 à 13h et de 13 à 18h. La journée étant de 8 à 18h. La demi-journée + soirée est à partir de 13h. La soirée seule est à partir de 18h.

Le conseil approuve la grille tarifaire et horaire de la mise à disposition de la salle paroissiale des Bouchoux à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

7. Loyer logement 01

Les gros travaux du logement 01 sont terminés. La commune est dans l'attente de l'intervention de plusieurs artisans. On doit souligner une amélioration significative de ce logement. Par conséquent, cela justifie une proposition d'augmentation du loyer actuel de 265€ pour le porter à 365€. Les charges seraient majorées de 10€, ce qui les porterait à 80€.

Il est souligné que cet appartement est de 63m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré le conseil approuve l'augmentation du montant du loyer et des charges à l'unanimité des présents (9) et 2 pouvoirs.

#### 8. Questions diverses :

- -Bilan d'activités du PNR à consulter

#### 9. Informations diverses

##### Point sur les commissions

##### AFET :

- Florent Daloz va commencer la coupe du bois proposé bord de route aux particuliers.
- Une visite des parcelles de la commune est programmée pour repérer le bois à proposer pour le centre nautique du Martinet. Le but est de faire travailler une entreprise du secteur en l'occurrence la Scie Coupe. Le bois proviendrait des communes de La Pesse et des Bouchoux.

##### VOIRIE :

- Il y a un problème avec l'encrochement du MAPA qui n'est pas stable. L'entreprise va faire le nécessaire pour trouver une solution.

##### ASSAINISSEMENT :

- il y a un problème avec l'entreprise GOYARD qui doit réaliser les filtres et qui ne s'est toujours pas manifestée. Une mise en demeure lui a été adressée par le SIDEC et des pénalités de retard mentionnées. Ce retard impacte les recettes de la commune puisque la réalisation et mise en service des filtres déclenche la possibilité de se raccorder et l'appel à taxe de raccordement. Par ailleurs, la taxe d'assainissement, associée à la consommation d'eau potable pourra être perçue. Le retard dans la réalisation des filtres conduit à différer ces recettes alors que les travaux et les dépenses sont engagées.
- Convocation du SIDEC ce vendredi 28 mars pour un premier bilan financier. Des surcoûts ont été évoqués mais sans identification complète de leur origine et sans avenants signés. Le SIDEC doit fournir rapidement un détail des surcoûts mais aussi d'éventuels moindre coûts par rapport au marché. La question d'une prise en charge partielle des coûts supplémentaires par l'Agence de l'Eau a été abordée. Le SIDEC doit se renseigner.
- Pour terminer la pose du réseau de l'épicerie au cantou il est prévu une fermeture complète de la route sur plusieurs jours. La commune est dans l'attente du planning définitif mais cela devrait intervenir rapidement

##### AUTRES QUESTIONS

- Anne Michamblé rapporte que la portion du chemin rural village – Petite combe a été fortement endommagée par l'entreprise SNTP. Contact sera pris avec cette entreprise pour remédier à cet état.
- En ce qui concerne le déploiement de la fibre, Jean-Marc Henrotte mentionne que 34 % des habitations sont éligibles sur la commune.
- Isabelle Heurtier rappelle les tours de garde pour l'élection le 30 mars et 6 mars

Prochain conseil : 25 avril 19h

**La séance est levée à 22h01**

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Isabelle HEURTIER
 The seal of the Municipality of Desbouchoux is circular. It features a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text "MAIRIE DES BOUCHOUX" is written around the top inner edge, and "1878" is at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.	 A handwritten signature in black ink, appearing to be "I. Heurtier", written over a horizontal line.

*Procès-verbal approuvé le 24.06.2025*